



MAIRIE DE BILWISHEIM
31 rue Principale - 67170 BILWISHEIM
☎ 03.88.51.24 67 – info@bilwisheim.fr
www.bilwisheim.fr

ARRETE MUNICIPAL N°14/2026

Le Maire de la Commune de BILWISHEIM

- VU** Le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 2213-1 et L 2213-2
- VU** le Code de la Route
- VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des Communes, notamment l'article 25

CONSIDERANT les travaux de renforcement du réseau de distribution de l'eau potable effectués par le SDEA, Monsieur Lionel Kayser, dans la Rue de l'Eglise datée du 3 septembre 2026.

CONSIDERANT la demande de permission de voirie, Monsieur Julien Moutier de la Communauté d'Agglomération de Haguenau datée du 3 septembre 2026.

ARRETE

Article 1 : les travaux seront effectués du 21 septembre 2026 jusqu'au 9 octobre 2026.
Le stationnement sera interdit au droit du chantier.
La route sera barrée pendant toute la durée du chantier avec une intervention de véhicules de plus 7,5 tonnes.
Les travaux consistent au renouvellement du réseau d'eau potable PVC DN 110 avec renouvellement des branchements pour les particuliers.

Article 2 : L'accès des riverains pourra être maintenu de part et d'autre de la zone de travaux.

Article 3 : L'entreprise est en charge de la mise en place en place des panneaux de signalisation réglementaires. La sécurité maximum doit être mise en place sur l'emprise publique.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché en mairie et diffusé au(x)/ à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUMATH
- Centre de Secours de Brumath
- M. le Président de la CAH
- SDEA Monsieur Lionel KAYSER

Bilwisheim, le 8 septembre 2026

Le Maire,



Daniel ZURN